

ZOOLOGIE. — *Sur le prétendu Crustacé au sujet duquel Latreille a créé le genre Prosopistoma, et qui est un insecte hexapode.* Note de MM. N. JOLY et E. JOLY, présentée par M. Milne Edwards.

« Signalé pour la première fois par Geoffroy, en 1799 (dans son *Histoire des insectes des environs de Paris*), sous le nom de *Binocle à queue en plumet*; appelé ensuite *Binocle pennigère* par Latreille; *Binocle pisciforme* par C. Duméril; baptisé plus tard (1833) par l'auteur des *Familles du règne animal* du nom de PROSOPISTOMA, qu'il avait créé à l'occasion d'un petit animal de Madagascar très-voisin du *Binocle à queue en plumet* de Geoffroy; enfin, inscrit avec de très-prudentes réserves par M. Milne-Edwards, dans son *Histoire naturelle des crustacés*, l'être énigmatique qui fait le sujet de ce Mémoire a été retrouvé par l'un de nous (M. E. Joly), à Toulouse (vers la fin du mois de septembre 1868), dans cette partie du bassin de la Garonne qui baigne l'île des Grands-Ramiers, non loin de l'ancien *Château-Narbonnais*.

» Disons tout d'abord que notre animal n'est pas un crustacé, mais bien un véritable insecte hexapode, encore incomplètement développé, et très-probablement une larve aquatique, voisine de celle des vraies ÉPHÉMÉRINES.

» Telle est du moins la conclusion à laquelle nous amènent toutes nos recherches, toutes nos dissections, bien que jusqu'à présent nous n'ayons pu suivre notre singulier insecte jusqu'à sa dernière morphose.

» Singulier, en effet, est bien le nom qui lui convient.

» Qu'on se figure une *Coccinelle*, dont le corps serait terminé par une queue garnie à son extrémité libre d'un élégant plumet; ou, mieux encore, que l'on s'imagine une tortue d'eau douce, à queue plumeuse et à six pattes fixées sur le plastron, et l'on aura une idée approximativement exacte de sa forme extérieure.

» Voici d'ailleurs la diagnose du genre *Prosopistoma*, telle que l'a donnée Latreille.

• Genre Prosopistome. PROSOPISTOMA. — Corps ovoïdo-hémisphérique, recouvert presque entièrement par un bouclier divisé en deux segments : l'antérieur, plus petit, presque semi-circulaire, ayant en dessus deux yeux à réseau, écartés, et deux antennes très-petites, sétacées et simples, offrant en dessous deux paires de mâchoires, épineuses au bout, recouvertes par une lame semi-circulaire; second segment caréné longitudinalement dans son milieu, tronqué et échancré postérieurement. *Trois paires de pattes* filiformes, simples et mutiques, insérées sur les côtés d'un plastron triangulaire, appliquées sur les côtés de la poitrine et

coudées. *Abdomen* en forme de petite queue, composée de quatre segments, dont le dernier aplati, presque semi-circulaire, portant des filets branchiaux et rétractiles (1). »

» La diagnose qui précède, bien qu'assez exacte, ne convient pas en tous points à notre animal toulousain : elle renferme même quelques erreurs et quelques lacunes qu'il nous semble utile de signaler ici.

» 1° Les yeux situés de chaque côté et vers la base du bouclier céphalique ne sont pas des yeux à réseau, ou du moins ils ne méritent pas encore ce nom, attendu que la cornée qui les recouvre forme une espèce de verre convexe, sans aucune facette bien visible.

» 2° Outre ces yeux latéraux, il en existe trois autres plus petits, disposés en triangle, que Latreille n'a pas vus, mais dont il soupçonnait l'existence, puisqu'il invitait les naturalistes qui pourraient étudier ces CRUSTACÉS (*sic*) sur le vivant à vérifier ses conjectures à cet égard.

» 3° Latreille n'a vu ni la lèvre inférieure ni sa pulpe, mais, sauf cette omission, il a bien décrit la structure de la bouche, qui est évidemment celle d'un insecte broyeur.

» 4° Les filets qui terminent l'abdomen ne sont point branchiaux. Il est vrai qu'ils servent à la respiration, mais d'une manière toute mécanique, ainsi que nous l'expliquons dans le *Mémoire* dont nous donnons ici un simple extrait.

» 5° Enfin Latreille ne mentionne ni les houppes *pseudo-branchiales*, ni les *cæcums trachéens* que nous avons découverts sous le bouclier thoraco-abdominal, et qui, à eux seuls, suffiraient pour fixer, *d'une manière certaine*, la place du prétendu Crustacé de Latreille et de Geoffroy parmi les vrais insectes.

» 6° La structure de la bouche, la présence des tubes de Malpighi annexés au canal digestif, l'existence de cinq yeux lisses, comme chez les larves d'ÉPHÉMÉRINES; les trois paires de pattes, très-analogues de forme à celles de ces dernières; l'abdomen composé aussi, comme chez elles, de neuf segments (et non de quatre), dont les cinq premiers sont *exceptionnellement* et intimement soudés entre eux; les trois soies barbelées qui le terminent, comme chez les vraies *Ephemera*; tout cet ensemble de caractères *essentiellement entomologiques* vient corroborer notre manière de voir. Nous le répétons donc avec la plus entière conviction : pour nous, le *Binocle à queue en plumet* de Geoffroy, le *Binocle pennigère* et le *Prosopistoma punctifrons*

(1) LATREILLE, *Description d'un nouveau genre de Crustacés*. (*Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. II, p. 33.)

de Latreille, le *Binoculus piscinus* de C. Duméril; enfin, le petit animal trouvé par nous à Toulouse, appartient à une seule et même espèce et sont de vrais insectes. »

PHYSIOLOGIE. — *Démonstration expérimentale de l'action des boissons dites spiritueuses sur le foie.* Note de M. Z. PUPPIER, présentée par M. Claude Bernard.

« Nous avons étudié, sur des poulets et des lapins, les effets de l'usage prolongé de l'absinthe, du vin rouge, du vin blanc, de l'alcool, et nous avons obtenu certaines lésions du foie qu'on observe chez l'homme.

» Dans une première série, expériences de tâtonnement qui remontent à décembre 1868, nous soumettons huit poulets (espèce bressane), âgés de six mois environ, au régime de l'absinthe, du vin blanc et du vin rouge. Ces différents liquides étaient pris spontanément depuis deux mois et demi, lorsque nous constatons une hypertrophie considérable de la crête, seulement chez les sujets abreuvés au vin rouge et au vin blanc; les papilles vasculaires sont tuméfiées au point de recouvrir les yeux des animaux. En les tuant vers cette date, nous ne trouvons aucune lésion organique bien marquée; à la coupe des crêtes, la rougeur ne persiste pas au-delà des bords; le tissu est, comme à l'état normal, d'un blanc laiteux, sans trace de matière amyloïde. Conservés depuis trois ans dans l'alcool, ces organes accusent, malgré la rétraction due à ce liquide, un développement remarquable.

» Dans une deuxième série (décembre 1869), nous prenons neuf poulets (espèce rustique de la Haute-Savoie), âgés de six mois; ils sont également soumis à l'absinthe, au vin rouge, au vin blanc et à l'eau ordinaire comme terme de comparaison. Leur régime solide consiste en maïs, blé noir, rarement en pain détremé ou panade; ils sont dans une cage assez vaste, exposés à une lumière suffisante, dans de bonnes conditions hygiéniques. Après quatre mois et demi, un certain nombre de ces animaux est sacrifié et présente des résultats consignés plus loin; les autres, gardés jusqu'au 20 septembre 1869, auront subi une expérience de dix mois.

» Ces derniers ont eu à supporter un été très-chaud; le poulet à l'absinthe présentait une maigreur extrême, sa plume terne était cassée, pendante, la lame supérieure du bec dépassait l'inférieure de 0^m,025, l'ergot offrait deux fois le volume d'un crayon ordinaire et mesurait 0^m,045 de longueur; il est mort dans une réduction squelettique, tout en buvant l'absinthe jusqu'au dernier jour.